

Commune de
Redange/Attert

**EXTRAIT DU
REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE REDANGE/ATTERT**

Séance publique du 7 avril 2022

Date de l'annonce publique de la séance : 31/03/2022

Date de la convocation des conseillers : 31/03/2022

Présents: M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : Mme Monique KUFFER et M. Jeff MULLER, conseillers, excusés.

Point de l'ordre du jour : No. 6.

Objet : Modification du règlement sur les bâtisses, les voies et les sites

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 21 juillet 2016 arrêtant le règlement communal sur les bâtisses, les voies publiques et les sites ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal de modifier les articles 32, 65, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93 et 94 afin de se conformer aux prescriptions et à la législation en vigueur ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Après en avoir dûment délibéré conformément à la loi, procédant par vote au scrutin nominal et à haute voix,

à l'unanimité

de ses membres présents, **décide** de modifier les articles 32, 65, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93 et 94 du règlement sur les bâtisses, les voies et les sites arrêté par le conseil communal en date du 21 juillet 2016.

La présente sera transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Fait et délibéré à Redange/Attert,
date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Redange, le 14 avril 2022

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

